

Le **9 Novembre 2020**, à 20 h, les membres du conseil municipal de Benoistville, régulièrement convoqués le 05/11/21, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. GANCEL Daniel, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents :

GANCEL Daniel, BUHOT Léopold, HOCHET Andrée, VALOGNE Claudine, LEFLAMBE Vincent, JOSEPH Damien, BRISSET Véronique, CHARODIE Thierry, BERTRAND Benjamin, BRILLET Candice, THOMAS Cédric, ROSE Olivier, DUGERS Joëlle, THOMAS Viviane.

Pouvoirs : THOMAS Viviane à JOSEPH Damien

Absents excusés : CAPELLE Marjorie

Secrétaire de séance : ROSE Olivier

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h

Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 7 Septembre 2020 à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN – COLLECTIF SANTE EN DANGER

Exposé :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une lettre ouverte à tous les Maires de France adressée par le collectif « Santé en danger » constitué suite à la crise sanitaire et à l'ouverture du Ségur de la santé.

L'objectif du collectif est de rassembler et de relayer les revendications de tous les acteurs du monde de la santé afin de rouvrir les négociations le plus rapidement possible, redonner la parole aux soignants pour obtenir une réforme à la hauteur des besoins de chaque profession.

Délibération :

Suite à la lecture de ce courrier, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de soutenir le collectif « Santé en danger » afin de relayer son message auprès des institutions et des administrés pour que tous ensemble le système sanitaire français puisse être amélioré.

REPRESENTANTS COMITE DE SUIVI DU P.L.U.i.

Exposé :

L'évolution de la représentativité des communes au sein de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a nécessité une modification des modalités de collaboration avec les communes associées à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme infracommunautaires (P.L.U.i).

Ces nouvelles modalités de collaboration, guidées par un principe de co-construction, ont donné lieu à une évolution de la charte de gouvernance présentée en conférence intercommunale des maires le 24 Septembre et validée en conseil communautaire le 6 Octobre.

Ainsi, il appartient à la commune de désigner deux représentants au sein du conseil municipal pour siéger au comité de suivi du P.L.U.i. des Pieux, dont au moins un de ces représentants doit être conseiller communautaire.

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne les deux représentants au sein du conseil municipal pour siéger au comité de suivi du P.L.U.i. des Pieux :

- GANCEL Daniel
- BUHOT Léopold

REMBOURSEMENTS LOCATIONS SALLE DES FETES

Exposé :

Par délibération 20D59 du 7 Septembre 2020, le conseil municipal a décidé de rembourser les locations et acomptes des locataires contraints d'annuler la location de la salle des fêtes durant la crise sanitaire liée au coronavirus, sur la période du 17 Mars au 31 Août 2020.

Considérant la prolongation de la crise sanitaire, les rassemblements de personnes ont continué d'être limités dans les lieux publics comme les salles de réception.

Plusieurs locataires de la salle des fêtes communale ont ainsi été contraints d'annuler leur location après le 31 Août ou vont devoir les annuler dans les mois à venir.

Vu le versement d'acomptes par les locataires de la salle des fêtes communale concernés par la restriction de rassemblement de personnes,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Délibération :

Madame BRISSET Véronique ne prend pas part aux discussions ni au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de rembourser les acomptes des locataires contraints d'annuler la location de la salle des fêtes durant la crise sanitaire liée au coronavirus,
- d'inscrire ces dépenses au compte 678 du budget primitif,
- d'autoriser le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette décision.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2021

Exposé :

Considérant les missions assurées par le personnel communal, le conseil municipal est informé des possibilités d'évolution de carrière de ces agents.

Vu le tableau des effectifs,

Vu les délibérations du 14/04/2009 et 29/05/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Création d'emploi	Suppression d'emploi
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Temps complet	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Temps complet	Adjoint technique Temps complet
	Adjoint technique 17 heures

Le conseil municipal décide :

- que cette modification du tableau des effectifs soit à effet du 1^{er} Janvier 2021,
- d'inscrire les crédits nécessaires à cette modification du tableau des effectifs au chapitre 012 du budget primitif,
- d'autoriser le Maire ou ses adjoints à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette décision,

FAIENCE SALLE DES FETES

Exposé :

Lors du vote du budget primitif 2020, le conseil municipal a prévu la réfection de la faïence de la salle des fêtes.

Plusieurs devis ont été sollicités et étudiés par les commissions.

Vu l'avis favorable des commissions finances, travaux et appel d'offres,

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir le devis de l'entreprise SIOUVILLE Christophe, pour la pose de faïence à la salle des fêtes,
- d'inscrire la dépense d'un montant de 4 353.90 € TTC au compte 2313 du budget primitif,
- d'autoriser le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette décision.

CLOTURE ATELIER COMMUNAL

Exposé :

Lors du vote du budget primitif 2020, le conseil municipal a inscrit des crédits pour la réfection de la clôture de l'atelier communal.

Plusieurs devis ont été sollicités et étudiés par les commissions.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé de la demande du riverain, propriétaire de la parcelle ZH 114, de participer financièrement pour ajouter des panneaux occultants sur la partie de clôture limitrophe de son terrain. La clôture restera propriété de la commune.

Vu l'avis favorable des commissions finances, travaux et appel d'offres,

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir le devis de la société SERVICES & JARDINS, pour la réfection de la clôture de l'atelier communal,
- d'inscrire la dépense d'un montant de 4 695.46 € TTC au compte 2313 du budget primitif,
- d'accepter la participation du riverain, propriétaire de la parcelle ZH 114, pour occulter la partie de clôture riveraine de son terrain, soit un montant forfaitaire de 2 300 €, la clôture restant propriété de la commune,
- d'inscrire cette participation au compte 1388 du budget primitif,
- d'autoriser le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette décision.

RENOUVELLEMENT RESEAU ELECTRIQUE HT

Exposé :

Le bureau d'études TOPO-ETUDES est chargé par ENEDIS du renouvellement du réseau électrique Haute Tension sur Benoistville au lieu-dit Le Perron.

Dans le cadre de cette étude, TOPO-ETUDES est amené à poser une armoire de coupure de type AC3M-N°A2, ainsi que trois câbles haute tension souterrains de 2.5 mètres, sur la parcelle cadastrée ZE67.

Cette parcelle étant propriété de la commune, la signature d'une convention de servitude est nécessaire pour l'occupation par ENEDIS de 15m² sur cette parcelle ZE67, l'institution d'un droit de passage pour les canalisations électriques et permettre l'utilisation et la maintenance de ces ouvrages.

Vu l'avis des commissions,

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter la convention de mise à disposition présentée par ENEDIS pour l'occupation et la servitude d'un ouvrage nécessaire pour le renouvellement du réseau électrique Haute Tension au lieu-dit Le Perron.
- d'autoriser le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette décision.

**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
CLASSEMENT VOIRIES COMMUNALES**

Exposé :

Dans le cadre de la répartition de la dotation de solidarité rurale de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), la commune doit recenser les linéaires de voiries dont elle est propriétaire et qui sont classées dans le domaine public communal (revêtues ou non).

Vu le dernier recensement faisant état de 5 822 mètres linéaires de voirie communale,

Vu les chemins remis en état courant 2020, classés dans le domaine public communal :

- Chemin Les Vallées : 440 mètres linéaires,
- Chemin Rue Brûlée et Rue Brezet : 225 mètres linéaires

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de classer les chemins communaux suivants dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement au titre de l'année 2021 :
 - Chemin Les Vallées : 440 mètres linéaires,
 - Chemin Rue Brûlée et Rue Brezet : 225 mètres linéaires
- Soit un total de 6 487 mètres linéaires de voirie communale.

Lecture des décisions prises en vertu de la délégation L 2122-22 du C.G.C.T.

- 20D67 du 16/09/2020 : secours d'urgence pour une aide alimentaire,
- 20D68 du 12/10/2020 : remboursement Groupama pour le bris de glace du tracteur d'un montant de 1 521.10 €,
- 20D69 du 15/10/2020 : avenant n°4 au lot 1 de l'auberge, pour une moins-value de 5 310.36 € HT,
- 20D70 du 02/11/2020 : remise gracieuse du loyer du restaurant durant le deuxième confinement,
- 20D71 du 03/11/2020 : remboursement Orange sur trop versé contrat location standard.

Remerciements

- Club de l'Amitié pour la subvention 2020 et la mise à disposition de la salle communale,
- Secteur d'Action Gérontologique pour la subvention 2020,

Informations

- Compte-rendu de la conférence des Maires du 24 Septembre 2020
- Questionnaire relatif à l'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Aménagement paysager à l'arrière de la mairie et du restaurant
- Organisation de la cérémonie de commémoration du 11 Novembre
- Fonctionnement des feux tricolores
- Prochain conseil municipal lundi 13 Décembre 2020.

Le Maire lève la séance à 21h30

CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURES	CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURES
GANCEL Daniel		BUHOT Léopold	
HOCHET Andrée		VALOGNE Claudine	
LEFLAMBE Vincent		CAPELLE Marjorie	Excusée
JOSEPH Damien		BRISSET Véronique	
CHARODIE Thierry		BERTRAND Benjamin	
BRILLET Candice		THOMAS Cédric	
ROSE Olivier		DUGERS Joëlle	
THOMAS Viviane	Pouvoir à Damien JOSEPH		